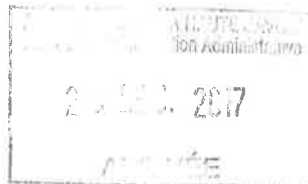

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2017-15



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 12 décembre 2017

Nombre de membres du Comité de Direction : 46

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Nombre de membres présents ou représentés : Messieurs AEBISCHER, BARBEZAT, BERTRAND, BOCCARD, CHUTIN, ETCHART, FEUILLET, GRANDCHAMPS, LAURENT, LUY, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, REY, VELTER

Mesdames : BERGER, BURKI, BUSSAT, FOL, DEREMBLE, MARTIN

Membres représentés : Madame MAGDELAINE représentés par Monsieur BOCCARD, Madame BOCQUET représenté par Madame FOL, Monsieur THSIAM représenté par Monsieur BARBEZAT

Membres excusés : Mesdames HERRERO, MAGDELAINE, NERI,

Messieurs : DUVERNAY, LESAGE, CHARLES,

Assistent : Mesdames DLABAC, PIZZA, (Annemasse Tourisme)

OBJET : Désignation d'un directeur par intérim

Vu l'article L133-6 prévoyant que la nomination du Directeur est soumise à l'avis du Comité de Direction,

Vu l'article 10 des statuts de l'office de tourisme, qui prévoit que le directeur soit nommé par le Président après délibération du Comité de direction ;

Dans un EPIC, le Directeur est nommé par le Président. Mais celui-ci doit consulter le Comité de Direction avant sa nomination.

En l'absence de direction, il est proposé au Comité de direction de nommer un directeur par intérim, jusqu'au recrutement effectif d'un nouveau directeur.

M. le Président propose que Madame DLABAC soit nommée directrice par intérim de la structure.

Il est par ailleurs précisé que le poste sera sur la base de l'échelon 3.1 de la Convention collective nationale des organismes de tourisme, au sein de la structure.

Au vu de cet exposé le Comité de Direction,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur la nomination de Madame DLABAC comme Directeur par intérim de l'EPIC

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 19 décembre 2017

affiché ou notifié le 19 décembre 2017

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente
Madame DEREMBLE

